LES PRIORITÉS DU MANDAT DE LA CÔTE D'IVOIRE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

- la lutte contre le terrorisme ;
- la lutte contre le trafic de drogue et la proliferation des armes ;
- la lutte contre la piraterie maritime ;
- le soutien international au processus de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) dans les pays en phase de sortie de crise ;
- la lutte contre l'immigration clandestine ;
- la promotion et la protection de la démocratie et des Droits de l'Homme ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- la lutte contre l'impunité ;
- la lutte contre la corruption ;
- la promotion des mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide ;
- la lutte contre les changements climatiques ;
- la lutte contre le travail des enfants ;
- la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ;
- la réforme du Conseil de Sécurité à travers un dialogue constructif avec tous les acteurs de la communauté internationale, en vue de tenir compte de la configuration actuelle du monde.

www.presidence.ci

@Presidenceci

LA COTE D'IVOIRE AU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES (2018-2019) :

DES EXPERIENCES ET DES VALEURS FORTES A PARTAGER

CÔTE D'IVOIRE

Candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies endossée par l'Union Africaine

2018-2019

« Le dialogue est l'arme des forts (...) »

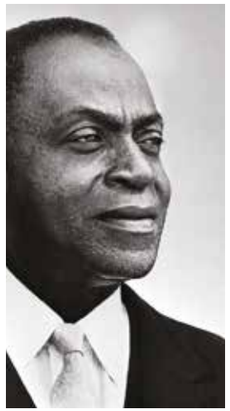

Félix Houphouët-Boigny, Premier Président de la République de Côte d'Ivoire

Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire

Pourquoi une candidature de la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité des Nations Unies ?

La Côte d'Ivoire est candidate au Conseil de sécurité pour partager sa philosophie politique, ses expériences et son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

UNE PHILOSOPHIE DE PAIX PAR LE DIALOGUE

Une culture de paix reconnue par la communauté internationale à travers l'institution par l'UNESCO en 1989 du Prix Félix HOUPHOUËT-BOIGNY pour la recherche de la paix.

Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix

Frédérik W. De Klerk et Nelson Mandéla, premiers lauréats du prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix de l'UNESCO, en compagnie du président Félix Houphouët-Boigny

DES EXPÉRIENCES À PARTAGER

« Success story » avec l'ONU
Un exemple de coopération réussie dans les opérations de maintien de la paix, grâce à la coopération exemplaire entre les Autorités nationales, les populations et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Gestion exemplaire et humaine des réfugiés
- Inexistence de camps de réfugiés;
- Accueil des réfugiés chez les habitants;
- Opérations réussies de retour des réfugiés dans le cadre d'accords tripartites entre la Côte d'Ivoire, les Nations Unies (HCR) et les pays d'accueil.

Gestion réussie du problème de l'apatridie
- Adoption de deux lois sur la réduction des cas d'apatridie et sur le statut des apatrides ;
- Régularisation de la situation des apatrides.

Règlement des conflits
Médiation dans le règlement de nombreux conflits en Afrique et dans le monde (Afrique du Sud, Libéria, Sierra Léone, Mali, Guinée Bissau, Moyen-Orient...)

Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) des ex-combattants et Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

• Contribution en contingents militaires et de police dans plusieurs missions et opérations du maintien de la paix :
- la MINURCA en Centrafrique (1998-2000) ;
- la MINUSTAH en Haïti (2005-2015) ;
- la MINUSCAT en République Centrafricaine et au Tchad (2007-2010) ;
- la MINUAD au Darfour (2012-2014) ;
- la MONUSCO en République Démocratique du Congo (2012-2015) ;
- la MINUSMA au Mali (2013-2015) ;
- la MINUSCA en Centrafrique (depuis Juillet 2016).

Des casques bleus du contingent ivoirien de la MINUSCA reçoivent la médaille de l'ONU

• Ratification de nombreuses conventions internationales relatives à :
- l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes ;
- l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- aux droits de l'enfant et des différents protocoles subséquents, en particulier ceux relatifs à la traite et aux pires formes de travail des enfants ;
- la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.